

Vos Contacts

POUR CONSULTER VOTRE SOLDE ET RECHARGER EN TEMPS RÉEL, 7J/7 24H/24

CONSULTER VOTRE SOLDE

 **GRATUITEMENT**
depuis votre mobile

RECHARGER EN DIRECT

 **GRATUITEMENT**
depuis votre mobile
ou depuis un poste fixe ou **0811 900 952**
(prix d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine)
ou sur www.sfr.fr, onglet "Recharger en ligne"
(coût d'une connexion Internet)

POUR GÉRER VOTRE COMPTE, VOS OPTIONS ET VOS POINTS CARRÉ ROUGE EN DIRECT 7J/7 DE 8H À 22H

SERVEUR VOCAL

 **GRATUITEMENT**
depuis votre mobile

WAP

Rubrique Espace client
(coût d'une connexion Wap)

WEB

www.sfr.fr, **Rubrique Espace client**
(coût d'une connexion Internet)

POUR ÊTRE EN RELATION AVEC UN CONSEILLER 6J/7 de 8H à 21H

SERVICE CLIENT

 depuis votre mobile SFR
(miniS gratuite puis prix d'un appel normal)
ou au **06 1400 1900** depuis un poste fixe
(prix d'un appel vers un mobile SFR)

POUR NOUS ÉCRIRE

COURRIER

SFR La Carte - Service Client
TSA 11 122 - 57 757 METZ Cedex 9

Crédit Photo : Corbis

L'offre et les tarifs SFR La Carte



LA CARTE

**PARLONS MIEUX.
PARLONS MOBILE.**

TARIFS VALABLES AU 07/03/07



	SFR La Carte : Fiche d'information standardisée	p. 3
	Principes généraux de tarification	p. 4-5
	Détail de l'offre SFR La Carte	p. 6-9
	Les services avec Vodafone live!	p. 10-13
	Communiquez depuis l'étranger	p. 14-17
	Les services SFR La Carte	p. 18-21
	Conditions générales d'utilisation	p. 22-27

SFR La Carte, l'offre sans engagement de SFR

- Pas d'abonnement, pas de facture et l'assurance de contrôler son budget.
- Vous accédez à l'offre SFR La Carte grâce aux Packs SFR contenant un kit d'accès SFR La Carte et un mobile, ou grâce au kit SFR La Carte seul si vous possédez déjà un mobile.

Vous bénéficiez dès la première utilisation de votre kit ou Pack SFR La Carte de 6€ de crédit de communication inclus + 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS Photo ou Vidéo (soit 2€ de crédit Texto/MMS)*. (voir détails p.5, rubrique "crédit de communication")

Pièce justificative nécessaire à l'activation :

- une pièce d'identité originale valide de l'acheteur.

*Crédit valable 1 mois à partir du 1er appel émis ou reçu en France métropolitaine. Texto/MMS métropolitains non surtaxés.



▶ SFR La Carte : Fiche d'information standardisée

L'offre prépayée SFR La Carte sans engagement

PRIX HORS PROMOTION DU KIT D'ACCÈS SFR LA CARTE	30€ Inclus dans votre Kit d'accès : 6€ de crédit de communication + 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS autres que MMS Texte (métropolitains non surtaxés). Valables 30 jours à compter de l'activation (1 ^{er} appel émis ou reçu).		
ENGAGEMENT MINIMUM	SANS ENGAGEMENT		
NATURE DE L'OFFRE	PRÉPAYÉE SANS ENGAGEMENT		
DESCRIPTION DE L'OFFRE / COMMUNICATIONS INCLUSES	Toutes vos communications (appels métropolitains et vers l'étranger Visio, Texto, MMS et appels n° spéciaux) sont décomptées de votre crédit de communication, en fonction de la nature du rechargement. Vous pouvez être appelé 6 mois après la fin de la durée de validité de votre dernier rechargement.		
Formule Classique (tarif de base)	0,55€/min en France métropolitaine.		
Formule Soir et Week-End (souscription gratuite au 963)	0,35€/min de 22h à 7h, week-end et jours fériés 0,65€/min de 7h à 22h		} en France métropolitaine
NOM DE LA RECHARGE	MONTANT + BONUS	CONTENU	
Recharge 5€ TEXTO	5€	Jusqu'à 50 Texto/MMS Texte (ou 16 MMS autres que MMS Texte) métropolitains non surtaxés.	7 jours
Recharge «Appels vers SFR»	7€ + 40% (soit 2,80€) offerts	Crédit de communication vers les correspondants SFR 24h/24 et 7j/7, appels voix métropolitains : 0,55€/min	7 jours
Recharge «Europe/Maghreb»	7€	Crédit de communication depuis la France vers les pays de l'Union Européenne + Algérie, Maroc, Tunisie, 0,55€/min et 0,30€/Texto	7 jours
Recharge «Téléchargements»	7€	Crédit de téléchargement (hors coût de connexion débité du compteur principal)	7 jours
Recharge 10€	10€	Crédit de communication	15 jours
Recharge 15€	15€	Crédit de communication	30 jours
Recharge 20€ MIX	20€	Jusqu'à 10€ de crédit de communication + 100 Texto/MMS Texte (ou 33 MMS autres que MMS Texte) métropolitains non surtaxés.	30 jours
Recharge 25€	25€	Crédit de communication	60 jours
Recharge 35€	35€ + 7€ gratuits	Crédit de communication	60 jours
Recharge 65€	65€ + 20€ gratuits	Crédit de communication	90 jours
Recharge 95€	95€ + 30€ gratuits	Crédit de communication	120 jours
FACTURATION DES APPELS VOIX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	A la seconde dès la première seconde.		
OPTIONS INCLUSES	2€ de crédit de secours avancés sur votre prochaine recharge. Accès gratuit au répondeur pendant toute la durée de validité de la ligne en France métropolitaine. Présentation du Numéro, Double Appel, Consultation Cansa, SFR Monde (Vodafone Passport inclus)		
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Aucune		
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G (sous réserve de disposer d'un mobile 3G).		
SERVICE CLIENT	1 min 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base. Ouvert 6j/7 de 8h à 22h.		



▶ Principes Généraux de Tarification

Ces principes de tarification concernent, sauf indications différentes, les communications émises depuis la France métropolitaine.

■ Communication en France métropolitaine

Communication émise depuis la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G de SFR vers un numéro d'un réseau situé en France métropolitaine.

■ Appel normal

- Appels émis vers un téléphone fixe en France métropolitaine (Numéros commençant par 01, 02, 03, 04 et 05 sauf numéros commençant par 0596, 0590, 0592, 0594 et 0262).
 - Appels émis vers tous les téléphones mobiles des opérateurs français métropolitains (Numéros commençant par 06 sauf numéros commençant par 0696, 0690, 0692, 0694, 0601 et 0606).
 - Appels émis vers les numéros à 10 chiffres commençant par 0800, 0805, 0809, 087X et vers les numéros à 4 chiffres commençant par 30 et 31.
- Le prix d'un appel normal est fonction de votre formule tarifaire (Formule Classique ou Formule Soir et Week-end) en France métropolitaine ou depuis la zone d'émission à l'étranger.

■ Appels gratuits depuis la France métropolitaine

- Numéros d'urgence : 112 (urgences), 115 (samu social), 15 (samu), 17 (police) et 18 (pompiers).
- Autres numéros : 113 (drogue, tabac, alcool, info service), 114 (lutte antidiscrimination) et 119 (enfance maltraitée).
- Le     pour consulter votre Répondeur gratuitement depuis votre mobile SFR en France métropolitaine, pendant toute la durée de validité de votre ligne SFR La Carte.
- Le     : pour consulter votre solde en temps réel.
- Le     : pour recharger directement votre crédit de communication.
- Le     : pour gérer votre formule, vos options et vos points Carré Rouge en direct.
- Le     : pour tout savoir sur l'offre SFR La Carte.

■ Appels vers les Numéros Spéciaux et Renseignements Téléphoniques

Ces appels ont une tarification particulière (voir page 9) et sont facturés à la seconde dès la 1^{re} seconde. Les Numéros Spéciaux sont tous les numéros commençant par 08 et les numéros à 4 chiffres commençant par 3 (liste non exhaustive). La liste des Numéros Spéciaux est disponible sur le site www.arcep.fr (coût d'une connexion Internet). Les renseignements téléphoniques sont les numéros à 6 chiffres commençant par 118. La liste des Numéros est disponible sur le site www.appel118.fr (coût d'une connexion Internet).

■ Conditions Générales de Tarification

Tous vos appels sont facturés à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors appels émis depuis ou vers l'étranger : facturation à la seconde après la première minute indivisible). Les tarifs sont indiqués Toutes Taxes Comprises = TVA : 19,6%. En cas de tarifs différents selon les horaires d'appels, les conditions tarifaires appliquées sont celles en vigueur en début de la communication.

■ Tarifs des appels depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR

Les tarifs des appels depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR sont établis par les opérateurs de téléphonie fixe.

■ Crédit de communication

Toutes vos communications sont décomptées de votre crédit de communication, en fonction de la nature du rechargement. Ce crédit de communication est divisé en crédit principal (sur le compteur principal), en crédit "Texto"[™] (sur le compteur "Texto"[™]), en crédit "Appels vers SFR"[™] (sur le compteur "Appels vers SFR"[™]), en crédit "Europe/Maghreb"[™] (sur le compteur "Europe/Maghreb"[™]) et en crédit "Téléchargement"[™] (sur le compteur Multimédia). Le compteur Texto[™] vous permet d'émettre, exclusivement et en priorité par rapport au compteur principal, des Texto (hors Texto émis depuis l'étranger et Texto SMS+) et des MMS (hors MMS émis depuis l'étranger). Vous pouvez recharger ce compteur Texto grâce aux recharges 5€ Texto et 20€ MIX (uniquement partie Texto/MMS). Le compteur "Appels vers SFR"[™] vous permet d'émettre exclusivement des appels vers les correspondants SFR (appels voix métropolitains). Le Compteur "Europe/Maghreb"[™] vous permet d'émettre exclusivement des appels voix et des Texto[™] depuis la France métropolitaine (hors numéros spéciaux) vers les fixes et mobiles d'opérateurs étrangers de l'Union Européenne + Algérie, Maroc et Tunisie. Le compteur "Multimédia" vous permet d'effectuer exclusivement des téléchargements en France métropolitaine (hors coût de connexion débité de votre compteur principal). Le compteur principal vous permet d'utiliser tous les services SFR La Carte (appels, Texto, MMS, options, connexions Wap, téléchargements de jeux, sonneries et logos, 3G...). Un crédit de communication de 6€ (sur le compteur principal) et de 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS autres que MMS Texte (sur le compteur Texto/MMS, sur la base d'un Texto ou MMS Photo ou MMS Vidéo non surtaxé) est inclus dans votre Kit ou Pack SFR La Carte. Il est valable 1 mois (30 jours) à partir du 1^{er} appel émis ou reçu.

■ Report du crédit non consommé

Le montant rechargé s'ajoute à votre ancien solde, si vous rechargez avant la fin de validité de celui-ci. Quand vous rechargez, la durée de validité de la nouvelle recharge s'applique à la totalité de votre crédit de communication, y compris celui qu'il vous restait avant rechargement. Toutefois, si la durée de validité de la recharge que vous utilisez est inférieure à celle qu'il vous restait avant de recharger, elle ne s'applique pas, et vous conservez ainsi la validité la plus avantageuse pour vous. (Hors recharges "Europe/Maghreb", "Appels vers SFR" et "Téléchargements": validité 1 semaine)

■ Appels vers l'étranger

Communications émises depuis la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G de SFR en France métropolitaine vers un n° fixe ou mobile d'opérateur étranger et DDM-TQM. Ces appels ont une tarification particulière (voir page 9).

■ Appels depuis l'étranger

Communications émises et reçues depuis la zone de couverture du réseau GSM/3G des opérateurs étrangers disponibles. Ces appels ont une tarification particulière (voir page 14).



▶ Détail de l'offre SFR La Carte

Des recharges à partir de 5€ seulement !



- Recharge 5€ Texto : jusqu'à 50 Texto/MMS Texte (ou 16 MMS autres que MMS Texte)⁽²⁾
- Recharge * Appels vers SFR** : 7€ + 40% offerts (soit 2,80€) de communication vers les correspondants SFR 24h/24 et 7j/7⁽³⁾
- Recharge *Europe/Maghreb** : 7€ de crédit de communication vers les pays de l'Union Européenne + Algérie, Maroc, Tunisie, appel au même prix que la France⁽⁴⁾
- Recharge * Téléchargements** : 7€ de crédit de téléchargement, hors coût de connexion⁽⁵⁾
- Recharge 20€ MIX : jusqu'à 10€ de crédit de communication + 10€ Texto/MMS Texte (ou 33 MMS autres que MMS Texte)⁽²⁾
- Recharge 35€ : soit 35€ de crédit de communication + 7€ gratuits
- Recharge 65€ : soit 65€ de crédit de communication + 20€ gratuits
- Recharge 95€ : soit 95€ de crédit de communication + 30€ gratuits

Les modes de rechargement : 7j/7 et 24h/24

Découvrez le rechargement en ligne sur www.sfr.fr

Vous pouvez recharger votre crédit de communication ou celui d'un proche SFR La Carte, 7j/7, 24h/24, sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

- Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site www.sfr.fr, rubrique "Espace Client". Le paiement s'effectuera par carte bancaire.

- En seulement quelques clics, votre crédit de communication est rechargé ! C'est simple, rapide et sécurisé.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement par Tickets Recharges ou Coupons

Une fois en possession de votre Ticket ou Coupon :

- Appelez gratuitement le **1111** depuis votre mobile ou appelez le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et composez le code à 10 chiffres inscrit sur votre Ticket ou Coupon.

- Ou saisissez un Texte* avec le code à 10 chiffres et envoyez le gratuitement au **1111**.

(1) Appels vers et depuis la France métropolitaine, tarif au 07/03/07 avec la Formule Classique. Recharge 95€ disponible uniquement en Ticket Recharge. (2) Texte et MMS métropolitains non surtaxés, MMS avec mobile compatible. Vérifiez la compatibilité de votre mobile en vous connectant sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). (3) 0,55€/min. Appels vers métropolitains. Recharge incompatible avec l'option 50% de réduction vers un numéro SFR. (4) 0,55€/min et 0,30€/Texte (Texte et voix, hors numéros spéciaux) depuis la France métropolitaine vers les lignes et mobiles d'opérateurs étrangers des pays de l'Union Européenne (Autriche, Allemagne, Andorre, Belgique, Danemark, Espagne, Israël (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (DOM), Guyane Française (DOM), Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile), Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Martinique (DOM), Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion (DOM), Royaume-Uni, Saint-Martin, Saoudé, Suisse, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie (Rep.), Slovincie, Tchéquie (Rep.), Roumanie, Bulgarie, hors France) + Algérie, Maroc et Tunisie.

Rechargement par carte bancaire⁽⁶⁾

Appelez gratuitement le **1111** depuis votre mobile ou le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et choisissez le montant de rechargement que vous souhaitez. Vous devrez alors taper les numéros figurant sur votre carte bancaire, sa date d'expiration, ainsi que les 3 derniers chiffres imprimés au dos de votre carte, dans le pavé signature.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement Express par carte bancaire⁽⁶⁾

Inscrivez-vous auprès du Service Client au **1111** (1min5 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base). Pour recharger, appelez gratuitement le **1111** ou le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et saisissez le cryptogramme visuel de votre carte bancaire (correspond aux 3 derniers chiffres au dos de votre carte, situés dans le pavé signature) ainsi que les 4 chiffres du code que vous aurez défini lors de votre inscription auprès du Service Client.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement dans les distributeurs de billets

Dans les 9300 distributeurs de billets agréés dont ceux de LCL - Le Crédit Lyonnais, du Crédit Mutuel, du CIC et de la Banque Populaire, quelle que soit votre banque. Introduisez votre carte bancaire de paiement et laissez-vous guider. Votre Carte SFR est alors directement rechargée. Vous recevrez un Texte de confirmation dans les instants suivant votre rechargement.

Vous avez un proche Abonné SFR ?⁽⁷⁾

Il dispose de 2 possibilités pour recharger votre crédit de communication :

- Sur la page d'accueil du site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet), il peut aller dans la rubrique "Espace Client". Le montant de la Recharge sera prélevé sur sa facture mensuelle d'Abonné SFR (hors Abonnés Forfaits Bloqués SFR) ou sera débité de sa carte bancaire (selon le choix du mode de paiement).
- Sur le portail Wop, il peut se rendre dans la rubrique "Espace Client" puis "Recharge SFR" (depuis tout mobile compatible, prix d'une connexion Wop). Le montant de la Recharge sera prélevé sur sa facture mensuelle d'Abonné SFR (hors Abonnés Forfaits Bloqués SFR).

Service HELP⁽⁸⁾

5 Texto @ vous sont offerts par mois pour demander à un proche de recharger votre crédit de communication ou de vous rappeler. Il suffit d'envoyer gratuitement un Texte au 4357 (HELP) indiquant le numéro de mobile de votre correspondant. Ce dernier recevra une alerte par Texte l'avertissant de votre demande et pourra recharger votre crédit de communication, en toute sécurité par Carte Bancaire en appelant le 0 805 777 952 (N° vert. Tarification selon l'opérateur, voir conditions de rechargement dans le paragraphe "Rechargement par carte bancaire"), dans les distributeurs de billets agréés ou, s'il est client SFR, sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

Rechargement automatique⁽⁶⁾

Sans engagement, prélèvement de 22,90€ tous les mois sur votre compte et attribution systématique d'un bonus de 8€.

(5) Utilisable en France métropolitaine (hors coût de connexion débité de votre compte principal). Liste des mobiles compatibles et infos sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). * Ces 3 recharges ne sont pas accessibles aux Clients Forfaits Bloqués SFR. Les recharges "Appels vers SFR" et "Téléchargements" ne sont pas disponibles en Coupon. (6) Identification obligatoire auprès du Service Client pour que le service fonctionne. (7) Service disponible pour tout abonné SFR n'ayant pas eu d'incident de paiement, dans la limite de 65€ par ligne et par mois calendrier pour le client rechargé et dans cette même limite pour l'abonné. (8) Service disponible en France métropolitaine dans la limite de 5 Texte par mois calendrier.



▶ Détail de l'offre SFR La Carte

LES TARIFS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

APPELS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde)

- Appel normal
- Appel avec la Formule Classique (tarif de base, 24h/24, vers tous les opérateurs) **0,55€/minute**
(tarif également appliqué aux appels vers le Service Client au **1063**) (mini5 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base)
- Appel avec la Formule Soir & Week-End : **0,35€/minute**
> Le soir (de 22h à 7h), le week-end (du vendredi 22h au lundi 7h) et les jours fériés **0,65€/minute**
> En journée (de 7h à 22h)

Pour bénéficier de la Formule Soir & Week-End, appelez gratuitement le **1063**, la souscription est gratuite.

Option « L'appel = 0,30 € » **5€/mois et par option**
jusqu'à 1h/appel vers SFR et fixes, **0,30€/appel**
la semaine de 7h à 17h ou le week-end de 9h à 19h*

* Souscription au 963 (appel gratuit). Au-delà d'1h, l'appel sera coupé. Options valables soit la semaine (du lundi au vendredi, de 7h à 17h), soit le week-end (les samedis et dimanches, de 9h à 19h), hors jours fériés, pour vos appels métropolitains (hors Visio, n° spéciaux, n° d'accès web et wap, plates-formes téléphoniques) et transferts de données GPRS, appels vers les équipements destinés à détourner ou re-router les appels notamment sur un autre réseau, et appels depuis boîtiers radio).

• Crédit de secours de 2€	Le crédit consommé sera déduit de votre prochain rechargement.
Si votre crédit de communication est épuisé vous pouvez disposer d'un crédit de secours de 2€, valable en France métropolitaine et pendant la durée de validité de votre crédit. Ce crédit de 2€ avancé sur votre prochaine recharge vous permet de passer des appels et d'envoyer des Textos vers les mobiles des opérateurs métropolitains ou les numéros fixes (hors N° Spéciaux et d'accès Internet).	
• 50% de réduction vers un N° : - Appels vers un mobile SFR ou N° fixe de votre choix	50% d'un appel normal au-delà de la 1^{re} minute
Le numéro fixe est un numéro métropolitain (hors N° Spéciaux et d'accès Internet). Le premier choix du numéro est gratuit. Vous avez la possibilité de modifier votre N° une fois/mois pour 1,50€ débités directement de votre crédit de communication. Pour en bénéficier, appelez gratuitement le 1063 , la souscription est gratuite.	
• Appels Visio vers les mobiles SFR et Orange (sous couverture 3G avec mobile compatible 3G en France métropolitaine)	1 min de Visio = 2 min d'appel voix
Service Double Appel non disponible pour les appels en Visio.	
• Appels Visio (appels métropolitains vers le répondeur SFR (sous couverture 3G avec mobiles compatibles 3G)	Gratuit
Activation automatique pour les nouveaux clients SFR. Activation sur demande par appel au 1063 pour les clients SFR (mini 5 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base). Consultation disponible à l'étranger (prix d'un appel Visio émis, voir tarifs p.15) - Liste des opérateurs ayant signé un accord d'itinérance pour la Visio avec SFR et informations sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).	
• Rappel du correspondant	Prix d'un appel normal*

*En France métropolitaine. Depuis l'étranger, un appel national de la durée du rappel vous sera facturé en plus de l'appel international. Rappel possible si votre correspondant autorise la présentation de son numéro, hors numéros internationaux.

APPELS VERS LES NUMÉROS SPÉCIAUX

• Numéros commençant par 0 800, 0 805, 0 809 et 0 87	Prix d'un appel normal
• Numéros courts à 4 chiffres commençant par 30 et 31	Prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 810, 0 811, 0 820, 0 821, 0 860 et 0 868	0,11€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 825 et 0 826	0,15€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 890, 0 891, 0 892 et 0 897	0,33€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 899	1,35€/appel + 0,33€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros courts à 4 chiffres commençant par 32 et 36	Tarif affiché par le fournisseur de service + prix d'un appel normal

APPELS VERS LES RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES*

• Numéros courts à 6 chiffres commençant par 118	Surtaxe affichée par le fournisseur + prix d'un appel normal
--	--

APPELS VERS L'ÉTRANGER (décomptés à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible)

• Appels vers numéros internationaux en Zone 1 Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, DDM, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse et Vatican.	0,75€/minute
• Appels vers numéros internationaux en Zone 2 Europe de l'Est (hors Russie, Biélorussie, Moldavie), Algérie, Canada, Chypre, Etats-Unis, Malte, Maroc, Tunisie, Turquie.	0,75€/minute
• Appels vers numéros internationaux en Zone 3 Reste du monde + TOM	1,55€/minute
• Vers mobiles satellitaires	3€/minute
• Appels Visio vers l'étranger (sous couverture 3G avec mobile compatible 3G) : vers Zones 1-2 vers Zone 3 vers mobiles satellitaires	1,50€/minute 3,10€/minute 6,00€/minute

TEXTO

- Envoyé vers un numéro de mobile ou vers un numéro fixe métropolitain⁽¹⁾ :
- 24h/24 pour la recharge **5€** Texto (soit 50 Textos)⁽²⁾
et pour les 100 premiers Textos de la **20€** MIX⁽³⁾, et de 22h à 8h du lundi au vendredi hors jours fériés pour les autres recharges. **0,10€/Texte**
- le reste du temps. **0,12€/Texte**
- Envoyé vers les mobiles d'opérateurs étrangers + Dom-Tom **0,30€/Texte**
- Reçus depuis les mobiles d'opérateurs étrangers **Gratuit**

* Liste des numéros disponibles sur le site www.appel18.fr (coût d'une connexion Internet) ou sur le **1063** (appel gratuit) rubrique "Infos et Loisirs" puis "Services Pratiques" et "Renseignements téléphoniques".

(1) Le Texto vers un numéro fixe métropolitain sera délivré en mode vocal. Le service est fermé entre 22h et 8h en semaine et entre 22h et 10h le week-end. Les Textos envoyés pendant la fermeture seront livrés le lendemain à l'ouverture du service. (2) Les Textos SMS+ ne sont pas disponibles sur le crédit Texto.



▶ Les services Vodafone live!

Prix des Services Multimédi@ : MMS, Mails métropolitains* (hors surtaxes)

MMS (Message Multimédi@) en France métropolitaine	Clients SFR La Carte	
	En semaine ⁽¹⁾ de 22 h à 8 h	Le reste du temps
• Consultation d'un MMS ⁽²⁾	Gratuite	Gratuite
• Envoi d'un MMS Texte vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,10€/destinationaire	0,15€/destinationaire
• Envoi d'un MMS Photo vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,30€/destinationaire	0,45€/destinationaire
• Envoi d'un MMS Vidéo vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,30€/destinationaire	0,45€/destinationaire
• Envoi d'un MMS vers l'Album Photo SFR avec Kodak ⁽⁵⁾ (voir tarif d'impression p.11) Inscription préalable et gratuite (hors coût de connexion Wap ou Internet)	0,30€/MMS	0,45€/MMS
• Envoi d'un MMS Carte Postale ⁽⁶⁾	1,50€	+ prix du MMS photo envoyé

SFR Chat⁽⁷⁾ :

• Consultation sur le portail Vodafone live!	prix d'une connexion Wap
• Envoi d'un message Chat ⁽⁷⁾	
- Chat sur le Wap Vodafone live! ⁽⁷⁾	0,15€ + prix d'une connexion Wap
- Chat par MMS Texte ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un MMS Texte
- Chat par MMS Photo ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un MMS Photo
- Chat par Texto ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un Texto

SFR Messenger* :

• Envoi d'un message à un contact	0,10€/message ⁽⁸⁾
	0,12€/message le reste du temps ⁽⁹⁾
* 24h/24 pour la recharge 5€ Texto et pour les 100 premiers Texto de la 20€ MIX et de 22h à 8h du lundi au vendredi. Hors jours fériés pour les autres Recharges.	
• Envoi d'un message à un groupe (5 participants maximum)	0,20€/message ⁽⁸⁾

Vous devez posséder un mobile compatible MMS Photo, MMS Vidéo, ou 3G en fonction des services.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile en vous connectant sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). (1) Week-end du lundi au vendredi, hors jours fériés. (2) MMS métropolitains. (3) Destinationaires et 300ko maximum par envoi. Mobiles non compatibles MMS : réception d'un Texto invitant à consulter le MMS sur le web (prix d'une connexion Internet). Caractéristiques d'une sélection de mobiles SFR disponibles sur le web www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) en tapant "mobile facile" dans le moteur de recherche ou en consultant votre Service Client. (4) Min 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base. (5) Service disponible entre clients SFR et clients d'opérateurs étrangers suivants : China Mobile en Chine, Dinaraq au Maldives, Globul en Bulgarie, Mais en Malaisie, Maroc Telecom au Maroc, Modcell en Moldavie, Netcom au Portugal, Odiscom en Tunisie, One en Autriche, Paricom en Hongrie, Promote au Monténégro, Proximus en Belgique, Singtel@ Singapur, Sonofon au Danemark, Sunrise en Suisse, SFR à Réunion, Tonga SA au Luxembourg, Tele 2 en Estonie, Lettonie, Lituanie et Suède, Telefonos en Espagne, Telenor en Norvège et en Suède, Telstra en Australie, T-Mobile en Allemagne, Autriche, Croatie, Pays-Bas, en République Slovaque et en République Tchèque, Vodafone en Allemagne, Égypte, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, au Pays Bas, au Portugal, au Royaume-Uni, et au Luxembourg ou Luxembourg. (6) Inscription préalable et conditions d'utilisation de l'offre sur le portail Vodafone live/SFR multimédi@ ou sur le site www.sfr.fr (prix d'une connexion Wap ou Internet). Depuis le Wap, 20 tirages max par commande et livraison uniquement en France Métropolitaine. Sans commande de tirages pendant 12 mois, votre album photo sera supprimé.



Autres services :

- Synchronisation du répertoire SIM avec le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) **0,50€/acte**
Le prix des autres services vous est indiqué avant chaque utilisation.

Tarifs d'impression de l'Album Photo SFR avec Kodak⁽⁶⁾ :

• Tirages depuis le Wap	0,25€ par tirage ou format 10x15cm Tarif de livraison : 2,79€ (20 tirages max par commande et livraison limitée à la France métropolitaine)
• Tirages depuis le Web	Prix par tirage ou format 10x15 cm
1-49 tirages : 0,25€ / 50-99 tirages : 0,19€ / 100-249 tirages : 0,15€ / 250 - 499 : 0,13€	
500-749 tirages : 0,10€ / 750-999 tirages : 0,08€ / 1000 tirages et + : 0,06€	
et jusqu'à 1,99€ pour les autres formats (5x8 cm ; 13x18 cm ; 15x20 cm ; 20x25cm ; 20x30 cm)	
Tarifs des autres produits photos sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet)	
• Tarifs de livraison en France métropolitaine et vers l'Europe ⁽⁹⁾	2,79€ (jusqu'à 39 tirages)
• Tarifs de livraison en France métropolitaine (autres quantités)	3,29€ (de 40 à 99 tirages) + 0,99€ au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires
• Tarifs de livraison vers l'Europe ⁽⁹⁾ (autres quantités)	3,99€ (de 40 à 99 tirages) + 1,49€ au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires
• Tarifs de livraison vers le reste du monde ⁽¹⁰⁾	6,45€ (99 tirages max) + 1,99€ au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires

(5) Pour tout savoir sur le service MMS Carte Postale et consulter les conditions d'utilisation, appelez depuis votre mobile SFR CART (soit le 2278, appel gratuit depuis la France métropolitaine) ou envoyez gratuitement par Texto le mot-clé AIDE au 2278 pour consulter le mode d'emploi. 1 photo et 300 ko max par MMS Carte Postale, et message personnel limité à 300 caractères. Service disponible en France métropolitaine. Le destinationaire de la carte postale doit être domicilié en France métropolitaine, dans les DOM TOM ou dans un des 25 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Maldives, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, St Marin, Liechtenstein et Vatican inclus) ou en Suisse. (6) Service disponible à condition d'avoir accès au MMS depuis son mobile. Réception automatique au format MMS de 50 e-mails par mois calendrier sur votre mobile, dans la limite des 1600 premiers caractères, des capacités mémoire de votre mobile, et hors pièces jointes. En recherche, possibilité de lire les images attachées aux e-mails sur le Wap (prix d'une connexion Wap). Réponse aux e-mails par MMS depuis votre mobile (prix d'un MMS). Possibilité d'enregistrer deux adresses e-mail personnelles dont le fournisseur propose un accès à distance de type POP/IMAP. Retrouvez toutes les infos de MMS Mail et la liste des fournisseurs compatibles sur le site www.mmsmail.fr (coût d'une connexion Internet). (7) Inscription préalable et conditions d'utilisation au 2426 (appel gratuit depuis votre mobile SFR). Les forams sont modérés de 9h à 24h00 du matin en semaine, et de 9h à minuit le week-end. Tout message posté en dehors des horaires de modération sera publié le lendemain matin. Une seule photo et 300 ko max par MMS. Les sons et les vidéos ne seront pas transmis via le service. (8) Liste des services Messenger compatibles et des mobiles ayant SFR Messenger inclus sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). Messages de 160 caractères maximum. (9) La zone Europe comprend les pays suivants : Pays de l'Union Européenne, Albanie, Andorre, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Islande, Liechtenstein, Malte, Maldives, Monaco, Monténégro, Norvège, Roumanie, San Marin, Serbie, Suisse, Turquie, Vatican. (10) Y compris DOM-TOM.



► Les services Vodafone live!

Prix des connexions Wap en France métropolitaine (en mode GPRS/3G/CSD)

Tarifs des connexions auxquels peuvent s'ajouter les prix des services

Connexion Wap (GPRS/3G)⁽¹⁾

0,30€/connexion

Connexion Wap (CSD)

prix d'un appel normal



Personnalisation du mobile et nouveaux services musicaux* :

• Téléchargement d'une sonnerie Haute Définition/Hypersound ⁽²⁾	2€ à 3€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 3 sonneries ⁽²⁾	5€ /mois + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'un fond d'écran Haute Définition	2€ à 3€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 4 logos couleurs ⁽²⁾	5€ /mois + prix d'une connexion Wap
• SFR TONA (option à 1€/mois)	2€ + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'un mini clip vidéo	1€ + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'une annonce d'accueil du Répondeur	2€ /mois + prix d'une connexion Wap



Jeux :

• Téléchargement d'un nouveau jeu mobile	3€, 5€ ou 7€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 2 jeux mobile ⁽²⁾	7€ /mois + prix d'une connexion Wap
- Utilisation du mode multijoueurs	Prix d'une connexion Wap

Le téléchargement d'un nouveau jeu peut écraser le précédent, dans la limite de la capacité de stockage de votre mobile.

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile en appelant le 7000 (appel gratuit) ou sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). **(1)** Sous réserve de disposer d'un mobile compatible GPRS et que l'option GPRS soit activée, ou un mobile 3G sous couverture 3G. Tarification pour chaque connexion au portail Wap SFR/Vodafone live! et aux autres portails fournis par des tiers. **(2)** Si les crédits sont épuisés avant la fin du mois de validité, les sonneries (pour le forfait sonneries), les logos (pour le forfait logos) et les jeux (pour le forfait jeux) seront proposés au prix unitaire.



Autres services du Portail Vodafone live! / SFR Multimédia :

- Services de consultation (Sport, Info, Météo, Astro, Pratique...) ⁽¹⁾ prix d'une connexion Wap

Le prix des autres services vous est indiqué avant chaque utilisation.



Avec offre et mobile compatibles 3G sous couverture 3G en France métropolitaine :

• TV	
- CANALSAT	7€ / mois + prix de la connexion au portail Vodafone live!
Accès aux 40 chaînes TV + coûts de transports	
- Bouquet SFR	7€ / mois + prix de la connexion au portail Vodafone live!
- PASS 24 Heures	Accès illimité au bouquet SFR pendant 24H pour 2€ + prix de la connexion au portail Vodafone live!
• Vidéo	de gratuit à 4€ / vidéo + prix d'une connexion Wap
- Abonnement Podcast ⁽²⁾	3€ / thématique / mois + 0,30€ par nuit de téléchargement
• Téléchargement de musique	
- Téléchargement d'un titre	0,99€ / titre + prix d'une connexion Wap
- Forfait 20 titres	14,90€ / mois + prix d'une connexion Wap
- Téléchargement d'un album complet	9,90€ / album + prix d'une connexion Wap
• Pass de Musique Illimitée ⁽³⁾	
- Abonnement mensuel (Exclusif sur Nokia 6630, 6680 et N70)	14,90€ / mois + prix d'une connexion Wap pour le choix des titres dans le catalogue
• Song2sing ⁽⁴⁾	
- En intégralité	2,49€ / téléchargement + prix d'une connexion Wap
- En mini	2€ / téléchargement + prix d'une connexion Wap
• Radio DJ	
- Offre d'essai (24h)	1,99€ + prix d'une connexion Wap (pendant l'écoute)
- Abonnement mensuel	9,90€ / mois + prix d'une connexion Wap (pendant l'écoute)

Les contenus téléchargés ne peuvent être ni transférés ni copiés. Windows Media Player 9 ou supérieur pour Windows pour récupérer les morceaux sur PC. Téléchargements dans la limite de stockage de votre mobile. Téléchargement de musique compatible avec tous les mobiles 3G sauf le Samsung SGH-Z107v. Vérifiez la compatibilité de votre mobile sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement.

(1) Hors TV-Vidéo, Chat, Sexy, téléchargements (jeu, sonnerie, logo, musique...) Le prix des services payants vous est indiqué avant chaque utilisation. **(2)** Podcast uniquement compatible avec les mobiles Sony Ericsson V600i, Sony Ericsson V630i et Sony Ericsson K800. **(3)** Téléchargement des titres dans la limite de stockage de votre mobile. En cas de résiliation de l'abonnement, les titres téléchargés ne pourront plus être écoutés. **(4)** Musique à télécharger avec les paroles qui défilent. La version "Mini" correspond à un extrait de la musique.



► Communiquez depuis l'étranger

■ Vodafone Passport inclus automatiquement dans SFR Monde

Avec l'**option SFR Monde** vous pouvez appeler et être joint depuis 80 pays ou destinations, dans la limite des zones couvertes par les opérateurs étrangers disponibles. Les appels émis avec SFR Monde sont facturés à la seconde au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Les appels vers la France sont considérés comme effectués vers la zone 1.

Désormais, depuis certaines destinations SFR Monde, vous bénéficiez exclusivement de l'offre **Vodafone Passport** lorsque vous êtes connecté sur l'un des réseaux **Vodafone Passport partenaires**. Elle vous permet d'émettre des appels voix (hors services et numéros spéciaux) depuis l'étranger aux mêmes tarifs qu'en France (défini sur la base du prix minute national facturé à la seconde dès la première seconde) auxquels s'ajoute un coût de connexion par appel selon la zone d'émission.

14

Il vous suffit de vérifier que vous êtes bien connecté sur l'un des réseaux Vodafone partenaires **dans 35 pays ou destinations** et d'appeler vers la France, le pays local ou l'un des pays de la zone 1 (cf liste p.15).

Les appels voix émis depuis l'un des réseaux partenaires Vodafone Passport vers un autre pays que la France, le pays local ou l'un des pays de la zone 1 SFR Monde, sont au prix d'un appel depuis la France métropolitaine vers l'étranger, en fonction du pays appelé (0,75€/min vers la zone 2 et 1,55€/min vers la zone 3), auquel s'ajoute le coût de connexion.

Exemple : un appel de 5 min émis de l'Espagne (zone 1) vers l'Australie (zone 3) avec Vodafone Passport vous sera décompté 1€ + (1,55€ x 5 mn) soit **8,75€** (1,55€/min correspond au prix minute de la France vers l'Australie).

Les appels voix reçus sur l'un de ces réseaux vous sont facturés au coût d'une connexion selon la zone de réception dans la limite de 20 minutes par appel (au-delà les tarifs "appels reçus depuis les autres réseaux SFR Monde" s'appliquent. Voir tableau des tarifs p.15). Le coût de connexion dépend de la zone d'émission ou de réception de votre appel.

Vous êtes également libre de vous connecter manuellement sur un réseau non Vodafone. Vos appels voix émis depuis un réseau non Vodafone seront alors facturés au prix minute standard SFR Monde (voir tableau des tarifs p.15).

Les avantages de Vodafone Passport ne s'appliquent pas aux appels Visio, aux MMS, aux Textos.

Vodafone Passport est disponible depuis les réseaux suivants :

En Zone 1 : Vodafone en Allemagne, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Proximus en Belgique, Swisscom en Suisse et au Liechtenstein, Telenor en Suède.

En Zone 2 : Vodafone en Albanie, Hongrie et Malte. Cingular AT&T aux Etats-Unis. Vodafone en République Tchèque et Connex en Roumanie.

En Zone 3 : Vodafone en Australie et en Nouvelle-Zélande.

■ Tarifs des appels émis et reçus avec Vodafone Passport et SFR Monde

	Appels voix depuis les réseaux Vodafone Passport vers France, local et zone 1		Appels depuis les autres réseaux SFR Monde			
			Voix (prix/min)		Visio (prix/min)	
	Emis	Reçus	Emis	Reçus	Emis	Reçus
Zone 1	1€/appel + prix min national	Coût de connexion : 1€/appel*	1,18€	0,58€	2,36€	1,16€
Zone 2	1,20€/appel + prix min national	Coût de connexion : 1,20€/appel*	1,49€	0,70€ 1,05€ (USA)	2,98€	1,40€ 2,10€ (USA)
Zone 3	2,20€/appel + prix min national	Coût de connexion : 2,20€/appel*	2,50€	1,05€	5€	2,10€
Cas particulier			4,90€	2,25€	9,80€	5,50€
En cas d'appel voix émis vers un pays d'une zone supérieure : Coût de connexion en fonction du pays d'émission de l'appel + 0,75€/min pour un appel émis vers la zone 2 ou + 1,55€/min vers la zone 3 ou Cas Particuliers.			Les tarifs indiqués sont applicables pour un appel émis vers la même zone. En cas d'appel émis vers un pays d'une zone différente, le tarif de la zone la plus éloignée s'applique.			
Tarifs des Textos™ (quelle que soit la zone) : 0,30€/Texto émis. Réception gratuite.						

* Tarifs pour les 20 premières minutes. A partir de la 21^{ème} minute c'est le tarif des appels reçus depuis les autres réseaux SFR Monde qui s'applique.
** Si fonction disponible sur le réseau de l'opérateur étranger visité. Tarifs hors Textos qui sont facturés 0,30€/Texto + une surtaxe définie par l'éditeur de services.

Les appels Visio sont disponibles depuis l'étranger (sous couverture 3G avec mobile 3G). **Les pays sous couverture 3G sont indiqués en gras dans les zones SFR Monde.**

SFR Monde est disponible depuis les pays suivants :

Zone 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, DOM, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse et Vatican.

Zone 2 : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, États-Unis, Hongrie, Lituanie, Macédoine, Malte, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Turquie et Ukraine.

Zone 3 : Afrique du Sud, Australie, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée Equatoriale, Hong-Kong, Ile Maurice, Israël, Kenya, Koweït, Mayotte, Moldavie, Nouvelle Zélande, République Démocratique du Congo, Sénégal, Singapour et Thaïlande.

Cas particulier : Brésil

Les destinations des pays cités ci-dessus sont également couvertes (exemple : Les Baléares pour l'Espagne, Les Açores pour le Portugal etc). Cette liste de destinations est amenée à évoluer. Pour connaître la liste à jour, consultez le moteur de recherche SFR Monde sur www.sfr.fr, dans "Toute l'offre SFR", rubrique "International", "Depuis l'étranger" (coût d'une connexion Internet).

15



▶ Communiquez depuis l'étranger

■ Principes généraux de tarification

Avec SFR Monde (Vodafone Passport inclus), vos appels et Texto® émis et reçus sont directement décomptés de votre crédit de communication SFR La Carte. SFR Monde (Vodafone Passport inclus) est disponible pendant toute la durée de validité de votre carte. **L'activation de cette option est gratuite et automatique dès l'activation de votre ligne sauf demande contraire expresse de votre part.** Depuis un réseau SFR Monde ou Vodafone Passport, vous pouvez émettre des appels vers des pays non couverts. Voir détails des tarifs sur le moteur de recherche accessible sur le site www.sfr.fr, rubrique "toute l'offre", "L'international", "Depuis l'étranger", puis "Recherche de destination" (coût d'une connexion Internet).

Les numéros spéciaux français sont soumis à une tarification particulière (surtaxe nationale définie par l'éditeur de service + prix de l'appel en fonction de la zone d'émission de l'appel).

Les cartes téléphoniques à codes proposées par des opérateurs locaux permettent d'émettre des appels internationaux via la composition d'un numéro d'appel local, le plus souvent gratuit depuis un téléphone fixe. Attention, l'utilisation de ces cartes depuis votre mobile SFR entraîne la facturation des communications émises au tarif SFR Monde en vigueur, en supplément du tarif annoncé par le fournisseur de ladite carte.

Les numéros à 6 chiffres commençant par 118 ne sont pas accessibles depuis l'étranger.

■ Vos services habituels depuis l'étranger

- **Le Répondeur** au et le **Service Client** au (Prix d'un appel vers la France en fonction de la zone d'émission de l'appel).
- **Le numéro d'urgence** : (appel gratuit) même si vous n'avez plus de crédit.
- **Le solde de votre compte** : en envoyant "SOLDE" par Texto au (0,30€/Texto)
- **Le service d'infos SFR** : (Prix d'un appel vers la France en fonction de la zone d'émission de l'appel).
- **Le Rappel du correspondant** : prix d'un appel vers votre Répondeur depuis l'étranger selon la zone d'émission (de la connexion au jusqu'au raccroché) + prix d'un appel national pour la durée du rappel du correspondant (de la composition du 5 jusqu'au raccroché).

Les services du Portail SFR Vodafone live! sont disponibles depuis l'étranger en mode GSM uniquement et si l'opérateur visité propose cette fonctionnalité. Pour avoir plus d'informations consultez le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

■ Le rechargement depuis l'étranger⁽¹⁾

Au appel gratuit 24h/24, 7j/7 :

- par **Carte bancaire** (voir p.7)
- par **Coupons SFR La Carte** achetés avant votre départ
- par **Coupons de rechargement** de certains opérateurs étrangers du groupe Vodafone ou partenaires⁽²⁾ affichant ce logo
- par **un abonné SFR ou vous-même** à partir du **rechargement en ligne** sur le site Internet www.sfr.fr ou du portail Wap (coût d'une connexion Internet ou Wap) (voir détails p.7).

⁽¹⁾ Dans la limite des zones couvertes par les opérateurs étrangers disponibles. ⁽²⁾ Le rechargement avec des coupons d'opérateurs Vodafone est disponible depuis l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume Uni, ainsi qu'en Autriche avec A1, en Croatie avec VIP Net, en Slovaquie avec Si Mobil et Suède avec Telnor. Votre carte SFR sera rechargée du montant indiqué sur le coupon étranger, déduction faite de 0,4€ correspondant à des frais de service. Cas particuliers en Italie avec Vodafone Omnitel : frais de 5€ pour un coupon d'un montant supérieur à 10€. Les éventuels bonus affichés sur les coupons étrangers ne sont pas valables pour les clients SFR La Carte. La durée de validité de communication ainsi rechargée est de 30 jours.





▶ Les services SFR La Carte

Les Services Kiosque SFR La Carte :

Accédez à l'ensemble des services Vocaux SFR ou N° spéciaux pratiques avec soit le 2556. La navigation sur est gratuite. Une fois parvenu au service sélectionné, l'appel est facturé au prix habituel du service.

Aux coûts d'accès indiqués par appel ou par minute, s'ajoute le prix d'un appel Voix.

COMMUNIQUER

• DICTO TEXTO	soit le 8398	0,15€/appel
---------------	--------------	-------------

PERSONNALISER

• SFR PERSONNALISATION REPONDEUR	soit le 7377	1,35€ l'accès
• SFR SONNERIE*	soit le 7666	1,35€ l'accès
• SFR LOGO*	soit le 5646	1,35€ l'accès
• SFR ATDI	soit le 2864	1,35€ l'accès
• SFR TONA	soit le 8662	2€/Tonalité

Souscription à l'option SFR TONA obligatoire et facturée 1€/mois.

+ option à 1€/mois

M'INFORMER

• SFR ACTU	soit le 2288	0,30€/minute
• SFR METEO	soit le 6383	0,46€ l'accès
• SFR METEO +		1,37€ l'accès
• SFR BOURSE	soit le 2687	0,46€ l'accès
• SFR FOOT	soit le 3668	0,30€/minute
• SFR SPORT	soit le 7767	0,30€/minute
• SFR LOTO	soit le 5686	0,46€ l'accès

M'ORGANISER

• SFR BANQUES	soit le 2267	0,46€ l'accès
• SFR TAXI*	soit le 8294	0,91€ l'accès
• SFR TRAFIC	soit le 8723	0,46€ l'accès
• SFR SNCF	soit le 7623	0,91€/minute
• SFR HOTEL**	soit le 4683	0,91€/minute
• SFR RATP	soit le 7287	0,46€ l'accès

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) et en appelant depuis votre mobile le (appel gratuit).
(1) Service disponible dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg et Montpellier. (2) Réservation dans les hôtels Accor, Sofitel, Novotel, Mercure et Ibis. Service disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h30.

ME DIVERTIR

• SFR CINE : Service également disponible en Visio®	soit le 2463.	
	en Voix : 0,30 €/l'accès + coût d'un appel Voix en Visio : 0,33 €/min + coût d'un appel Visio	
• SFR ALLO CHAT**	soit le 2428.	inscription gratuite puis 0,30€/mn + prix d'une communication normale
• SFR HOROSCOPE	soit le 4676,	0,30 € l'accès
• STAR : service disponible en Visio®	soit le 7827,	1,35 €/ appel
	+ 0,34€/min + coût d'un appel Voix ou Visio	
• QVGM : «Qui veut gagner des millions ?» : service disponible en Visio®	soit le 7846	0,34 €/min + coût d'un appel Voix
• LSTV Label Studio TV : service disponible en Visio®	soit le 5788,	213€/appel + coût d'un appel Visio

TEXTO SMS +

• Pour un N° du type 3 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto
• Pour un N° du type 4 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,05€
• Pour un N° du type 5 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,10€ ou 0,20€ (prix affiché par le fournisseur)
• Pour un N° du type 6 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,35€
• Pour un N° du type 7 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,50€
• Pour un N° du type 8 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 1€ ou 1,50€ (prix affiché par le fournisseur)

Voir les tarifs d'envoi de Texto p.9

NUMEROS D'INFORMATION GRATUITS

	Les actus et les bons plans SFR La Carte du moment (soit le 6397)
	Info Services
	Info SFR Chat (soit le 2428)
	Info offre et tarifs SFR La Carte (soit le 4636)

(1) Visio disponible sous couverture 3G avec mobile compatible 3G. (2) Consultez les conditions d'utilisation du service SFR Chat en page 10 de cette brochure.



▶ Les services SFR La Carte

■ Vos autres services

- **Message Direct (06 1000 1000) vers un mobile SFR** : Prix d'un appel normal vers un mobile SFR.
- **Liste Voire (non affichage du numéro lors de l'émission d'un appel, hors envoi d'un Texto) : GRATUIT** (pour bénéficier de cette option, appelez gratuitement le 📞 📧 📧 📧)
- **Option Portabilité du Numéro Mobile, pour changer d'opérateur vers SFR sans changer de numéro** : Offert jusqu'au 24/04/2007. Hors promotion, prélèvement immédiat de 15€ sur le montant initial du crédit de communication (compteur principal) et sur vos rechargements ultérieurs.
- **Annuaire Universel** : gratuit sur demande, il vous permet de faire paraître votre numéro de téléphone mobile et vos coordonnées dans l'ensemble des annuaires et services de renseignements téléphoniques. Options de parution et bulletin de souscription sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

20

■ Les Services ponctuels SFR et occasionnels à la demande du client

- Le renouvellement de la Carte SIM est de 11€ et gratuit en cas de vol (contacter le Service Client au 📞 📧 📧 1 mn15 gratuite puis prix d'un appel normal).
- Le déblocage de Carte SIM : 3€ s'il est effectué par un conseiller Clientèle (choix 0 lors de l'appel au Service Client), ou gratuit (hors coût de communication) s'il est effectué via le serveur vocal (choix 2 lors de votre appel au Service Client).
- La demande de "désimlockage" effectuée dans les 6 mois suivant l'activation de la Carte est facturée 65€ ; et au-delà de 6 mois d'ancienneté, le "désimlockage" est gratuit.



■ L'offre de renouvellement de mobile SFR La Carte, c'est :

- La conservation du numéro d'appel
- Une offre de Renouvellement de Mobile spécifique :
 - **20€ de crédit de communication offerts** vers tous les opérateurs valables 1 mois (7j/7, 24h/24) dès 12 mois d'ancienneté et sous réserve de ne pas avoir bénéficié d'un renouvellement de mobile au cours des 12 derniers mois*
 - OU**
 - **8€ de crédit de communication offerts** vers tous les opérateurs valables 1 mois (7j/7, 24h/24) dès 3 mois d'ancienneté et sous réserve de ne pas avoir bénéficié d'un renouvellement de mobile au cours des 3 derniers mois*

21

■ Contrôle Parental : gratuit et facile à activer

- Dès l'ouverture de la ligne, SFR vous propose d'activer le **Contrôle Parental** afin de bloquer l'accès aux services mobiles de rencontre et de charme ainsi qu'à tous les sites Wap hors Vodafone Live! et hors Gallery. Tous les autres services (chat, blog, sonneries, sport...) restent accessibles avec ce niveau de contrôle.
- Si vous souhaitez un niveau de contrôle plus élevé, bloquant les services précités mais également l'accès aux services de chat et de blog, SFR met à votre disposition le **Contrôle Parental Renforcé**.

Vous pouvez activer le niveau de Contrôle Parental de votre choix à tout moment :

- directement depuis le mobile de votre enfant en vous connectant sur le portail Vodafone Live!, 3^{ème} onglet "Ma page", rubrique "Espace Client", puis en cliquant sur le lien "Cont. Parental" (coût d'une connexion Wap),
- depuis le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet), rubrique « Contrôle Parental »,
- en appelant le Service Client au 📞 📧 📧 depuis votre mobile SFR (1mn15 gratuite puis prix d'un appel normal).



* Valables pour les clients SFR La Carte n'ayant pas eu d'incident de paiement chez SFR

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION Janvier 2007



Société Française de la Carte Radiophone - SA au capital de 1 343 454 771,15 € - RCS Paris 403 106 537
Siège social : 42 Avenue de Friedland 75008 Paris
Siège administratif : 1 Place Copernic, Tour Séquoia, 92915 Paris La Défense Cedex

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir dans quelles conditions la Société Française de Radiotéléphonie, ci-après "SFR", fournit les services de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS par carte prépayée ci-après les "Services".

Ces conditions sont complétées par les tarifs de SFR et par les éventuelles conditions particulières rattachées à des offres spécifiques, avec lesquelles elles forment un tout indivisible.

1. CARTE PRÉPAYÉE

La carte prépayée, ci-après "SFR La Carte" est une carte SIM (identification) à microprocesseur à laquelle est associé un numéro d'appel attribué par SFR.

Selon l'offre souscrite, elle peut comprendre un crédit de communication initial.

La présence de ce crédit et les modalités de ce dernier sont alors indiquées dans la documentation commerciale établie par SFR. Cette Carte SFR est valable durant le mois à compter de la date de la durée de validité du dernier crédit de communication. Au-delà de ce délai, l'accès aux Services sera restitué sans préavis. Le Client ne pourra donc, en particulier, ni émettre ni recevoir d'appels, ni consulter son répertoire.

Sous réserve du délai précité, elle permet notamment au Client de recevoir, et d'émettre des appels nationaux et internationaux dans la zone de couverture du réseau GSM/GPRS de SFR. Elle permet également de bénéficier de services complémentaires ou optionnels donnés accès aux prestations délinées dans les tarifs de SFR.

Par ailleurs, le Client peut se connecter, dans les conditions figurant dans les tarifs de SFR (accès réseau) de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS et exploiter par d'autres opérateurs que SFR (ci-après "Opérateurs Tiers") avec lesquels SFR a des accords d'itinérance.

Conformément à une demande ministérielle, le Client s'engage à communiquer son identité au moment de l'achat de sa Carte, en présentant l'original et/ou une copie de sa pièce d'identité valide, et en remplissant le formulaire d'identification. Si ces formalités n'ont pas été effectuées au moment de l'achat de sa Carte, notamment en cas d'achat sur le site Internet de vente en ligne SFR, le Client s'engage à envoyer une copie recto verso de sa pièce d'identité et le formulaire d'identification à l'acheteur dûment complété dans les 15 jours à compter de l'activation de sa ligne. A défaut, SFR suspend le Service sous 15 jours.

Le Client s'engage à prévenir SFR de tout changement d'adresse dans le délai maximum d'une semaine. A défaut, le Client ne pourra s'en prévaloir auprès de SFR, pour quelque cause que ce soit.

2. RECHARGEMENT

SFR La Carte peut faire l'objet d'un rechargement en crédit de communication, ce rechargement est plafonné à un montant déterminé depuis son mobile le numéro d'un serveur vocal, dans la limite d'un rechargement par appel. Le numéro du serveur précité ainsi que les modalités d'ouverture de ce service sont indiqués dans la documentation commerciale établie par SFR.

Le paiement du rechargement peut notamment s'opérer :
- soit par carte bancaire émise en France, après communication du numéro de la carte bancaire et de sa date d'expiration ou serveur de rechargement,
- soit par achat d'un coupon ou ticket de rechargement.

Le rechargement par carte bancaire est plafonné à un montant maximum par mois, par numéro d'appel SFR et/ou par carte bancaire. Ce plafond est indiqué dans la documentation commerciale établie par SFR.

La durée d'utilisation du crédit de communication d'un nouveau rechargement ne s'ajoute pas à celle du rechargement précédent. Lorsque le paiement de la carte bancaire est effectué en cas de rechargements répétés des ordres de payer SFR se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services.

3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

SFR La Carte est utilisable sur le réseau GSM/GPRS de SFR avec un portable GSM/GPRS.

Elle doit être mise en service par le premier appel émis ou reçu au plus tard avant la date inscrite au dos du Kit d'accès, et utilisable au

premier appel des articles 1 et 2.

SFR La Carte doit être utilisée conformément à l'usage qui lui est destiné, et aux tarifs et aux offres en vigueur.

La carte SIM reste la propriété exclusive et insaisissable de SFR qui peut la remplacer soit à son initiative, pour permettre au Client de bénéficier d'améliorations techniques ou en cas de défectuosité constatée de la carte, soit à la demande du Client.

La carte SIM ne peut pas être utilisée par le Client pour proposer des offres commerciales à un tiers. Plus généralement, le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau SFR qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau de SFR moyennant une contrepartie notamment financière.

La carte SIM ne peut pas être utilisée, par le Client, ou par un exploitant de réseau de télécommunication ou par un fournisseur de services de télécommunication, ou fins de modifier l'acheminement d'un service de télécommunication sur un réseau public de télécommunications. Notamment elle ne peut pas être utilisée dans le cadre de boîtiers radio ni en émission, ni en réception.

Tout usage de la carte SIM frauduleux ou contraire aux présentes conditions, engage la responsabilité personnelle du Client.

La composition de trois codes d'initialisation (code PIN) successifs erronés entraîne la neutralisation de la Carte SIM. Cette dernière peut être réinitialisée sur demande du Client.

Le Client identifié est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM, dont il s'interdit toute duplication, ainsi que de l'utilisation des Services et plus généralement de l'utilisation de l'ensemble des obligations souscrites ou titre du présent contrat.

4. TARIFS DES SERVICES

Les tarifs des Services et les frais de mise en service ainsi que leur modalités d'application sont l'objet d'une documentation établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses Clients.

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

5. PRÉSENTATION DU NUMÉRO DE L'APPELANT

SFR propose un service de présentation du numéro de l'appelant. Lorsqu'il est activé, SFR indique au destinataire, en temps réel, le numéro (l'appelant) a présenté la divulgation de son numéro, - lorsque l'appel émane de l'étranger ou d'un réseau d'Opérateur Tiers si l'information n'est pas fournie par le réseau d'origine.

Lorsque l'appel émane d'un réseau à la norme Point-to-Point ou d'un réseau mobile analogique. Dans ce cas, c'est le numéro de la borne radiotéléphonique qui est divulgué.

Lorsque l'appel émane d'une installation privée à raccordement analogique.

Dans ce cas, c'est le numéro de l'installation appelante qui est divulgué.

- lorsque l'appel provient d'une installation Numéris. Dans ce cas, le numéro du terminal appelant n'est divulgué que si l'installation est numérisée.

De même, SFR n'est pas responsable de l'exploitation par le mobile GSM/GPRS de l'information fournie dans le cadre du service de présentation de l'appelant. Il appartient au Client de s'assurer lors de l'acquisition de son mobile, du contenu et de la forme sous laquelle le mobile restitue cette information.

Lorsque le Client a souscrit au service de présentation du numéro de l'appelant, il a accès, à tout moment, à son répertoire qui ont accepté la divulgation de leur numéro, il s'engage à n'utiliser les numéros reçus qu'à des fins privées, à l'exclusion de la constitution de tout fichier.

6. ENGAGEMENTS DE SFR

6.1 - Conformément aux termes de la décision en date du 31 janvier 2006 l'Autorité a exploiter un réseau GSM/GPRS, SFR s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service de radiotéléphonie publique dans la zone de couverture.

6.2 - Qualité de service
SFR s'engage à garantir au Client l'accès au réseau SFR et rétablissement de Service. En application des dispositions visées à l'article L121-83 du Code de la Consommation, SFR s'engage, à l'égard de chacun de ses

clients, à assurer, en zone couverte, une disponibilité de l'accès à son réseau à hauteur de calendrier.

La disponibilité de l'accès au réseau SFR s'entend de la possibilité matérielle d'émettre ou de recevoir une communication dans les conditions suivantes : le client se situe dans une zone habituellement couverte (indice de réception du réseau SFR s'affichant sur son mobile), il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parat état de fonctionnement.

Dans l'hypothèse d'une non-disponibilité du réseau SFR excédant 10% sur un mois calendrier, SFR s'engage à attribuer à chaque client ayant été affecté par cette non-disponibilité les compensations ci-dessous.

La non-disponibilité de l'accès au réseau SFR se traduit par l'absence d'indice de réception du réseau SFR sur le téléphone mobile, alors même que le client se situe dans une zone couverte et qu'il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parat état de fonctionnement.

Cette non-disponibilité du réseau, qui fait suite à un dysfonctionnement des équipements composant le réseau SFR, entraîne pour le client l'impossibilité matérielle d'émettre ou de recevoir des communications.

Il est établi que la durée de non-disponibilité de l'accès au réseau SFR a, soit excédé en durée cumulée 10% durant un mois calendrier, soit excédé 48 heures consécutives et que le client, compte-tenu de sa localisation géographique et des moments (date heure) auxquels il a souhaité avoir accès au réseau SFR a effectivement du supporter cette indisponibilité, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

- Non-disponibilité excédant 10% mois inférieure ou égale à 11% au titre d'un mois calendrier : attribution de 10 minutes gratuites d'appels vocaux métropolitains
 - Non-disponibilité excédant 11% mois inférieure ou égale à 12% au titre d'un mois calendrier : attribution de 20 minutes gratuites d'appels vocaux métropolitains
 - Non-disponibilité excédant 12 % ou titre d'un mois calendrier : attribution de 30 minutes gratuites d'appels vocaux métropolitains
 - Non-disponibilité excédant 48 heures consécutives : attribution d'un crédit de communications d'un montant de cinquante euros.
- Il est entendu que les compensations attribuées au titre de l'indisponibilité du réseau SFR sur un mois calendrier ne peuvent se cumuler.

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue un suivi quotidien de son réseau ainsi que des mesures de disponibilité lui permettant de contrôler si son réseau est effectivement disponible à 90% pour chacun de ses clients chaque mois calendrier.

SFR s'engage à rétablir l'accès au Service dans un délai moyen de 48 heures lorsque celui-ci est interrompu, sauf en cas de force majeure.

- Acheminement des SMS
SFR s'engage chaque mois calendrier, à l'égard de ses clients, à ce que, en zone couverte, 90% des SMS transitent exclusivement par le réseau SFR.

SFR s'engage à ce que, en zone couverte, 90% des appels de SFR s'établent que cet engagement de qualité n'a pas été respecté au titre d'un mois calendrier, et que le client en a été affecté, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

- Si le pourcentage de SMS acheminés en moins de 30 secondes est supérieur ou égal à 95% mois inférieur à 90% : attribution de 10 minutes gratuites d'appels vocaux métropolitains
- Si ce pourcentage est supérieur ou égal à 88% mois inférieur à 89% : attribution de 20 SMS métropolitains gratuits
- Si ce pourcentage est inférieur à 88 % : attribution de 30 SMS métropolitains gratuits

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue des mesures de disponibilité de son réseau ainsi que des mesures de disponibilité exclusivement sur son réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain.

6.2.3 - Répondeur Vocal
SFR s'engage, à l'égard de ses clients, à assurer un fonctionnement de qualité du service de messagerie vocale (Répondeur Vocal) permettant aux interlocuteurs de déposer un message sur le réseau SFR, et de recevoir les messages (à l'exception des appels) à hauteur de 90% chaque mois calendrier.

Par fonctionnement de qualité, on entend la possibilité pour des correspondants de recevoir les messages, la notification de ces messages reçus, et la possible consultation des messages.

Si l'est établi que cet engagement de qualité n'a pas été respecté au titre d'un mois calendrier, et que le client en a été affecté, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

- Taux de dysfonctionnement excédant 10% mois inférieur ou égal à 11% au titre d'un mois calendrier : attribution de 10 minutes gratuites d'appels vocaux métropolitains
- Taux de dysfonctionnement excédant 11% mois inférieur ou égal à 12% au titre d'un mois calendrier : attribution de 20 minutes gratuites d'appels vocaux métropolitains
- Taux de dysfonctionnement excédant 12% ou titre d'un mois

calendaire : attribution de 30 minutes gratuites d'appels vocaux métropolitains.

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue en effet des mesures quotidiennes de qualité de fonctionnement du service de messagerie vocale sur l'ensemble du territoire métropolitain.

6.2.4 - Indemnisation

Tout client ayant été affecté par une indisponibilité du réseau SFR, par une non-qualité sur l'acheminement des SMS, ou par des dysfonctionnements du Répondeur Vocal pourra présenter à SFR une demande afin d'obtenir une indemnisation en contrepartie de la non atteinte du niveau de qualité annoncé.

Cette demande devra être formulée par écrit et indiquer précisément :

- les dates, heures et localisation en précisant le code postal (code de 5 à 6 chiffres), ainsi que le numéro de téléphone auquel le client a pu avoir accès au réseau SFR, ou a subi des dysfonctionnements du Répondeur Vocal ou a constaté une qualité d'acheminement des SMS en-deçà des objectifs annoncés.

Cette demande devra être adressée à SFR dans le mois suivant la constatation.

Ces demandes d'indemnisation ne sont toutefois pas recevables dans les cas suivants :

- en cas de mauvaise utilisation par le client et/ou de ses correspondants des Services,

- en cas de mauvais paramétrage du mobile et/ou de ses accessoires,

- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,

- en cas de non respect par le client de ses obligations visées à l'article 10 des présentes conditions,

- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normalisés compétents,

- en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,

- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique, numérique GSM/GPRS, fixes et exploités par des Opérateurs Tiers,

- en cas de force majeure ou sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

Ces demandes d'indemnisation seront traitées par SFR au plus tard dans le mois qui suit celui de leur réception. Le traitement de ces demandes nécessite, en effet, de disposer des résultats des différentes mesures réalisées par SFR sur son réseau au titre de chaque mois calendrier. Si le non respect des critères de qualité annoncés est établi au vu des mesures effectuées par SFR, les compensations correspondantes seront attribuées aux clients ayant présenté des demandes répondant au formalisme requis par SFR.

Le dernier message répondant sur la conformité de la demande du client sera cependant apportée par SFR dans un délai de cinq jours.

7. LIMITATION DE L'UTILISATION DU TELEPHONE

Afin de protéger le Client contre le vol, SFR peut bloquer le mobile GSM/GPRS à une protection interdisant son usage sur un autre réseau GSM/GPRS, ou sur celui de son correspondant. Le Client peut ce cas demander à tout moment à SFR la désactivation de cette interdiction.

Lorsque la désactivation est facturée au montant prévu dans les tarifs SFR lorsqu'elle est formulée dans les six mois suivant l'activation de la Carte.

Elle est gratuite à compter du septième mois.

8. RESPONSABILITE

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de suspension de l'accès aux Services conformément aux modalités de l'offre ou pour impayé, ou en cas de force majeure,

- en cas de fraude ou système de chargement,

- en cas de cession de l'autorisation d'exploitation des Services décidée par les autorités compétentes,

- en cas de modification du numéro d'appel ou des raisons techniques,

- en cas de mauvaise utilisation par le Client et/ou de ses correspondants des Services,

- en cas de mauvaise installation, de mauvaise utilisation ou de défaillance du mobile et/ou de ses accessoires,

- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,

- en cas de non respect par le Client de ses obligations, notamment si ce non respect engendre la suspension ou l'interruption de l'accès aux Services,

- en cas d'utilisation du service de présentation de l'appelant, une désactivation une perte ou un vol du code d'accès confidentiel associé à chaque carte SIM, et plus généralement, d'utilisation dudit service par une personne non autorisée, non consécutive à une fraude de SFR,

- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par

UMTS tels que notamment le Streaming en mode Wap. Suite à ce basculement, la connexion se poursuit aux conditions tarifaires de l'offre UMTS souscrite. Les conditions de débit du réseau vers lequel le basculement est effectué s'appliquent automatiquement.

Il est toutefois précisé que ce basculement automatique ne pourra s'effectuer qu'à condition que le Client ait au préalable paramétré son terminal de telle sorte que la sélection du réseau disponible s'effectue automatiquement.

Si tel n'est pas le cas (absence de paramétrage du terminal) ou si le Client utilise un des services spécifiques au réseau UMTS (Streaming en mode Wap) alors qu'il quitte une zone couverte par le réseau UMTS, la connexion sera interrompue.

3.3 Accès au réseau hors de France Métropolitaine

Les réseaux GPRS et UMTS ne sont pas disponibles à l'étranger.

3.4 Débit

Le réseau UMTS étant mutualisé entre tous les clients SFR, la Bande Passante indiquée dans la documentation établie et mise à jour par SFR est une Bande Passante de référence en réception d'informations (voix descendante). La Bande Passante disponible peut varier de la Bande Passante de référence selon notamment le nombre de clients connectés à un même instant et leur usage du réseau UMTS et des services. Il ne s'agit donc pas de débits garantis mais de valeurs maximales pouvant être atteintes.

ARTICLE 4 - MISE EN GARDE DU CLIENT

4.1 Mise en garde sur le respect de la législation
Le Client est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, notamment à l'égard de la connexion, de l'Internet, de l'opérateur. Par conséquent, le Client assume l'entière responsabilité, tout civile que pénale, attachée à ces opérations.

Ainsi, le Client s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illicite, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers.
SFR ne saurait être tenue pour responsable du caractère prohibé, illicite ou illégal des contenus ou regard des lois et réglementations en vigueur.

4.2 Mise en garde sur les comportements

4.2.1 Comportements raisonnables

Etant rappelé que le réseau UMTS est mutualisé entre tous les clients SFR, la Bande Passante disponible peut varier, pour une même Bande Passante de référence, notamment selon le nombre de clients SFR connectés à un même instant et selon leur usage du réseau UMTS et des services. Par conséquent, le Client s'engage à adopter un comportement raisonnable, mesuré et communiqué sur le réseau UMTS de SFR, tout usage en continu pouvant potentiellement constituer une gêne pour les autres usagers.
Le Client déclare être totalement informé et avoir accepté. SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 6 des présentes, l'accès à son réseau UMTS à l'abonné qui ne respecterait pas cet engagement d'usage raisonnable.

4.2.2 Inactivité

Le Client est informé que sa connexion peut être interrompue automatiquement. L'inactivité s'entend de l'absence de flux de données en émission ou en réception (en dehors de celui nécessaire au maintien de la connexion) identifiée par SFR sur son réseau UMTS depuis sa connexion au Client.

4.2.3 Comportements prohibés

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse de l'accès au réseau UMTS de SFR, telle que notamment :
- l'envoie de messages et de données involontaires des serveurs de messagerie et des réseaux de SFR et/ou des destinataires de mails par, notamment, du publipostage sauvage (bulk-e-mail, junk e-mail, mail bombing, flooding) ;
- envoi d'un ou plusieurs courriers électroniques non sollicités dans une boîte aux lettres ou dans un forum de discussion (spamming) ;
- l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre important de réponses (flooding ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité des serveurs ou réseau ;

- l'intrusion ou la tentative d'intrusion permettant :
- un accès non autorisé sur une machine distante d'un tiers,
- la prise de contrôle à distance d'une machine d'un tiers (trojan, phishing) ;
- l'introduction dans un système informatique d'un tiers afin d'aspérer tout le contenu d'un site ou d'une boîte aux lettres,
- la transmission de virus ;
- les usages et comportements déraisonnables contrairement à ceux indiqués à l'article 4.2.1 des présentes.

De plus, le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau UMTS qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau UMTS de SFR moyennant le versement par ceux-ci d'une contrepartie notoirement financière.

Le Client s'interdit d'utiliser l'accès au réseau UMTS de SFR en remplacement d'une connexion fixe permanente (notamment par des systèmes dits de "passerelle data"), par une borne Wi-Fi publique ou privée reliée à une carte SIM 3G.

Le Client est également informé que certaines offres de SFR accessibles sur son réseau UMTS pourront faire état de limitations techniques quant à leur usage.
SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 6 des présentes, l'accès au réseau UMTS ou Client qui contrevenait aux usages interdits.

4.3 Mise en garde liée au réseau Internet

Le Client reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes :
- d'absence de sécurité relative à la transmission de données,
- de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré. Dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logicielles, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à son accès au réseau.

Le Client reconnaît être informé que l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. Le Client ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie. Dans le cadre de l'achat de produits ou services sur le réseau Internet ou sur le Wap, le Client adresse directement aux fournisseurs des services toute réclamation relative à l'exécution du service rendu par ceux-ci ou à la vente de produits par ceux-ci.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

En tant qu'utilisateur et technicien possédant un accès à son réseau UMTS, SFR n'exerce aucune contrôle ni aucune surveillance des contenus, audiovisuels ou autres, transmis sur son réseau.

Toutefois, le Client reconnaît être informé que si SFR est alerté par un tiers ou par l'autorité judiciaire, et par quelque moyen que ce soit, de l'illégalité d'un contenu transmis via le réseau UMTS, SFR remettra ledit contenu aux autorités chargées de faire respecter la loi à qui le traitement en conséquence.

SFR n'exercant aucun contrôle, les parents sont invités à surveiller l'utilisation qui est faite par leurs enfants mineurs de l'accès proposé. En outre, SFR se réserve le droit, après en avoir été saisi par une autorité judiciaire, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'accès à son réseau UMTS au Client émetteur de contenus illicites et ce, sans préavis ni indemnité.

Quel que soit le fait générateur, SFR ne pourra être tenue pour responsable du préjudice subi, ou pour garantir la responsabilité ou l'accès aux réseaux UMTS. Les parties reconnaissent que sont notamment considérés comme préjudices induits tout préjudice moral, commercial ou financier ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Le Client s'engage à rembourser SFR de toute demande, réclamation ou condamnation dont SFR serait l'objet suite ou non respect de son cas des présentes conditions.

Par ailleurs, SFR ne pourra être tenue pour responsable en cas de suspension d'un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

ARTICLE 6 - SUSPENSION/RESILIATION

Toute utilisation frauduleuse, abusive, excessive ou prohibée dans le cadre des présentes et/ou d'offres spécifiques, telle que décrite aux articles 4.2.1 et 4.2.2 des présentes engage la responsabilité du Client.

Dans ce cas, SFR se réserve le droit, après notification par tous moyens faite au Client, ou immédiatement et sans préavis dans le cas d'urgence, de résilier et/ou de suspendre l'accès à son réseau UMTS ou au service concerné par une telle utilisation. Il est rappelé que les présentes conditions particulières constituent l'accessoire du contrat principal GSM ou GSM/GPRS. Les conditions particulières seront donc réalisées de plein droit en cas d'expiration, pour quelque cause que ce soit, dudit contrat.

CONDITIONS PARTICULIERES LIÉES À L'OPTION "PORTABILITE DU NUMERO MOBILE" février 2006

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de déterminer les modalités particulières liées à l'option "Portabilité du Numéro Mobile" pour tout client UMTS souhaitant une offre prépayée auprès de SFR.

ARTICLE 2 - PRESENTATION DE LA PORTABILITE DU NUMERO MOBILE

La Portabilité du Numéro Mobile est un service proposé à tout client d'un opérateur mobile GSM métropolitain lui permettant de souscrire un contrat chez un autre opérateur mobile GSM métropolitain (ci-après "Opérateur Mobile") tout en conservant le même numéro mobile.

L'Opérateur Mobile, auprès duquel le Client effectue une demande de portabilité de son numéro associé à la résiliation du contrat chez ce numéro étant affecté, est dénommé ci-après «Opérateur Donneur».

L'Opérateur Mobile auprès duquel le Client souscrit une nouvelle offre en demandant le Portage de son Numéro Mobile est dénommé ci-après «Opérateur Receveur».

ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION DE L'OPTION "PORTAGE DU NUMERO MOBILE"

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" est ouverte à tout client souscrivant simultanément une offre prépayée auprès de SFR. L'option "Portabilité du Numéro Mobile" permet à ces nouveaux clients, précédemment clients d'un autre opérateur mobile GSM métropolitain, de changer d'opérateur mobile tout en conservant le numéro de mobile qui leur avait été précédemment attribué.

La portabilité ne concerne toutefois que le numéro de mobile, les services qui étaient associés au contrat ou à l'offre précédemment souscrite auprès d'un autre Opérateur Mobile ne sont pas transférés. Il appartient au client de souscrire auprès de l'Opérateur Receveur les services de son choix.

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" est soumise à la remise de l'original du bon de portage établi par l'Opérateur Donneur avec lequel le client était lié et auprès duquel il a formulé une demande de résiliation et de portage du numéro mobile.

Ce bon de portage doit être remis à SFR dans sa version originale par le titulaire du contrat de service de téléphonie GSM auquel était attaché le numéro visé par la demande de portage.

Ce bon doit être dûment complété et en cours de validité.

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" est accessible à la souscription d'une offre prépayée de la gamme PGP proposée par SFR sur son réseau UMTS ou elle existe.

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" entraîne un prélèvement immédié de 15 euros sur le montant initial du crédit de communications (hors compteur, taxes) et/ou sur le montant du premier rechargement effectué par le client.

ARTICLE 4 - DATE DE PORTAGE DU NUMERO MOBILE

La date de portage de son numéro mobile sera effectuée par l'Opérateur Donneur, elle correspond à la date de résiliation du contrat de téléphonie mobile associée au numéro dont la portabilité est demandée. Elle est définie soit par les règles de calcul des dates de résiliation de contrat propres à chaque Opérateur Mobile, soit par l'application des délais liés à la mise en œuvre de la procédure de portabilité.

La date de portage du Numéro Mobile ne peut faire l'objet d'aucune modification à l'initiative du client.

Toute demande de modification de la date de portage à l'initiative du client implique une demande d'annulation de la demande de portage formulée auprès de l'Opérateur Donneur ainsi qu'une demande d'annulation de la résiliation du contrat de service qui y était associé, suivie d'une nouvelle demande de résiliation avec portage du numéro concerné.

Une telle demande serait sans conséquence sur l'offre souscrite auprès de SFR.

ARTICLE 5 - MISE EN ŒUVRE DU PORTAGE DU NUMERO MOBILE

Le portage du Numéro Mobile est réalisé à la date indiquée par l'Opérateur Donneur. Le client reconnaît que la date de portage correspond à la résiliation du contrat de service liant le client à l'Opérateur Donneur.

Le portage ne peut être effectué que si la ligne à laquelle se rattache

le Numéro Mobile objet du portage n'est pas résiliée à la date à laquelle le portage est prévu.

Si le portage du Numéro Mobile n'a pas lieu à la date prévue, le client doit s'adresser à SFR afin que ce dernier identifie l'origine de l'anomalie et l'invisite, le cas échéant, à se rapprocher de l'Opérateur Donneur pour le cas où l'Opérateur Donneur serait à l'origine de la non-réalisation du portage.

Dans cette hypothèse, le client pourra mettre en œuvre auprès de l'Opérateur Donneur la procédure de Gel du Numéro.

À l'égard de SFR, la non-réalisation du portage du Numéro Mobile ne remet nullement en cause l'offre souscrite par le client.

Dans ce cas, la mise à disposition de la ligne sur le réseau SFR sera effectuée à la date à laquelle le portage aurait eu lieu ou sur un nouveau numéro sera attribué au client. L'activation de la ligne est effective au premier appel émis ou reçu.

Si le litige opposant le client à l'Opérateur Donneur est résolu dans un délai de six mois, un second Bon de Portage relatif au Numéro Mobile concerné sera remis au client par l'Opérateur Donneur. Le client devra remettre ce second Bon de Portage à SFR afin qu'il ouvre la nouvelle procédure de portage soit mise en œuvre.

Dans cette hypothèse, SFR portera le Numéro Mobile concerné sur l'offre souscrite auprès de lui par le client lors de la remise du premier Bon de Portage.

ARTICLE 6 - ANNULATION DE LA DEMANDE DE PORTABILITE A L'INITIATIVE DU CLIENT

Le client ayant souscrit une offre auprès de SFR et ayant choisi l'option "Portabilité du Numéro Mobile" peut décider d'annuler le choix de cette option et renoncer au portage du Numéro Mobile qui lui avait été attribué précédemment.

SFR accepte cette annulation de la demande de portabilité formulée par le client sous réserve que cette demande lui soit adressée par courrier recommandé ou plus tard 8 jours avant la date prévue pour le portage du Numéro Mobile.

Si la demande d'annulation de la portabilité est adressée à SFR par courrier recommandé moins de 15 jours avant la date prévue pour le portage, la demande d'annulation de la portabilité sera traitée et ce conformément aux dispositions des Lignes Directives relatives à la Portabilité des Numéros Mobiles édictées par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (annexée à la décision n°02-345).

L'annulation de la demande de portabilité du Numéro Mobile à l'initiative du client est sans effet sur l'offre souscrite auprès de SFR.

ARTICLE 7 - DEMANDE DE PORTABILITE DU NUMERO MOBILE

Si le client a l'offre prépayée souscrite auprès de SFR souhaite bénéficier du service de portabilité sur le Numéro Mobile qui lui avait été attribué, le client doit adresser à SFR une demande de portabilité.

Le client doit également veiller, pendant toute la durée de mise en œuvre de la portabilité, à ce que son numéro d'appel soit toujours actif et donc que le délai ou-dela délai la ligne est désactivée ne soit pas atteint (délai qui court à compter de la fin de la durée de validité du dernier crédit de communication utilisé).

Les délais de mise en œuvre de la procédure de Portabilité du Numéro Mobile sont de trente jours à compter de la date de réception de la demande de portabilité.

Si le client a utilisé son bon portage en souscrivant auprès d'un autre opérateur, la ligne sera réalisée au terme d'un délai de trente jours à la procédure de portabilité du Numéro Mobile.

Si le client n'a pas utilisé son bon de portage pour souscrire auprès d'un autre opérateur, il conservera sa ligne sur le réseau SFR sans aucune modification.
SFR disposera d'un délai de 10 jours courant à compter de la date de réception de la demande de Portabilité pour examiner la demande formulée par l'Abonné.

Au terme de ce délai de 10 jours, et sous réserve que le Client soit éligible, l'opérateur mobile applique une demande d'annulation de la portabilité formulée auprès de l'Opérateur Donneur ainsi qu'une demande d'annulation de la résiliation du contrat de service qui y était associé, suivie d'une nouvelle demande de résiliation avec portage du numéro concerné.

Une telle demande serait sans conséquence sur l'offre souscrite auprès de SFR.

SFR, conformément aux Lignes Directives édictées par l'Autorité de Régulation, peut refuser de délivrer un bon de portage dans les cas suivants :

- si la demande n'est pas formulée par le client, ayant procédé à la souscription de l'offre à laquelle se rattache la demande de portabilité du Numéro Mobile ;
- si les données figurant sur la demande de portabilité du Numéro Mobile sont incomplètes ou erronées ;
- si le Numéro Mobile faisant l'objet de la demande de portabilité est résilié ou suspendu à la date de la demande.

Dans l'hypothèse où SFR refuserait de délivrer un Bon de Portage, elle en informera le client par écrit au plus tard 10 jours après le refus.

La non délivrance du Bon de Portage est sans effet sur l'offre souscrite par le client.